

LA RÉOLE

Conseil municipal | Des mesures ont été votées pour la révision de la prime annuelle et du régime indemnitaire des agents de la mairie

L'absentéisme sera puni

«**L**a mairie a dépassé ses prévisions budgétaires par rapport à la masse salariale, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années» explique Bernard Castagnet, le maire. «Cela résulte d'un fort taux d'absentéisme et d'une augmentation des accidents de travail».

Des négociations ont été ouvertes avec le personnel municipal, dans le cadre d'une commission paritaire comprenant 5 élus et 5 représentants du personnel. Ces négociations ont abouti à une révision de la prime annuelle et du régime indemnitaire des agents. Actuellement, la ville verse une prime qui «correspond à peu près à la valeur d'un SMIC»: en juin, les salariés en reçoivent

la moitié et la seconde moitié est indexée sur les jours d'absence de l'employé.

«Afin de lutter contre l'absentéisme, l'idée est de globaliser l'indexation sur l'ensemble de l'année. On indexait auparavant à partir de 10 jours, à raison de 1,87€ par jour. Désormais, ce sera à partir de 5 jours et ce sera le double, soit 3,87€ par jour». Le conseil municipal a également voté pour l'annulation des dérogations. «Il n'y aura plus de dérogation pour les accidents de travail, congés maternité et paternité. Une dérogation sera possible seulement dans le cas d'un accident de travail où la responsabilité de l'agent n'est pas en cause» éclare le maire.

Il précise aussi que «ces nouvel-

les mesures ne sont pas une proposition uniquement du conseil municipal. Nous avons pris en compte les propositions des représentants des salariés». Actuellement, la mairie verse aussi le régime indemnitaire pour les agents qui sont en accidents de travail de longue durée: «Désormais, pour un agent qui est absent au delà de 6 mois, nous ne versons plus le régime indemnitaire». Les modalités d'attribution vont elles aussi être modifiées. «Elles étaient aujourd'hui basées sur un curseur de notation de 1 à 6 et nous avions toujours pour principe de l'augmenter. Mais à partir de maintenant, nous allons appliquer un principe de variation en fonction du mérite. Il n'était pas dans notre pratique de

baisser la note, mais tout en restant juste, il n'en sera plus de même désormais. J'ai d'ailleurs commencé à noter à la baisse un agent» annonce le maire. Pour les modifications concernant les jours d'absence, le conseil municipal a voté favorablement, avec seulement deux abstentions. Quant au régime indemnitaire non versé au delà de 6 mois d'absence, il s'est prononcé favorablement aussi, avec 1 seule abstention. Christophe Houdent, conseiller municipal, a par ailleurs indiqué «qu'il faudrait peut-être à l'avenir réfléchir à une prime sur le présentéisme, plutôt que des sanctions sur l'absentéisme»

Delphine DECOURCELLE